

Les loisirs sportifs de nature

Mise à jour : Il y a 4 ans

Nature et objectif de l'aide

Développer les sports de nature sur le territoire de la Seine-Maritime en mettant en place un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). En 2019, 179 itinéraires sont labélisés, soit plus de 27700 kms de chemins de randonnée (pédestre, équestre, VTT, nautique) ; ainsi que 10 sites de pratique (Courses d'orientation, vol libre, bases...).

Bénéficiaires

Randonnée : EPCI / ONF / Syndicat Mixte / CDRP / OT

Hors itinéraires de randonnée : Association ou Comité Départemental / Communes ou EPCI / Propriétaire privé / ONF / Syndicat Mixte / OT

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

• Avantage

Le taux de subvention est évolutif en fonction du niveau de qualité des ESI de 30 à 60 %.

• Non éligibles

Les dangers hors routes et sur routes, les incompatibilités environnementales.

• Conditions d'octroi et modalités d'attribution

Le projet sera expertisé sur le plan touristique, environnemental, sportif et sécuritaire. La signalétique et la promotion est importante et devra respecter la charte départementale. Les accès à la mer et aux rivières permettant le développement de la pratique sont aussi éligibles au dispositif.

Procédure

Fournir un dossier spécifique comportant l'ensemble des pièces demandées avec les cartes de l'ESI et les délibérations communales éventuelles.

Direction de référence

Direction Jeunesse et Sports
Service des Sports

Date limite de dépôt de la demande

Tout au long de l'année en fonction de l'inscription au PDESI.

